



le 16 décembre 2022

Cyril Lepoint
Secrétaire Général Académique
SE UNSA Toulouse
06 01 28 45 03 / ac-toulouse@se-unsa.org

à

Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse

Objet : report exceptionnel de la date de remise de la demande du forfait mobilités durables

Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse,

Les modalités relatives au forfait mobilités durables ayant été modifiées par le décret et l'arrêté du 14 décembre dernier, les personnels souhaitant effectuer leur demande afin de bénéficier de ce forfait n'ont pas pu le faire jusqu'à présent.

Habituellement, la circulaire parvenait aux personnels fin novembre leur laissant ainsi le temps d'effectuer leur demande avant le 31 décembre de l'année en cours.

Hors, cette année, cette circulaire n'a toujours pas été reçue par les personnels et la date tardive de parution du décret ne laisse que peu de temps pour effectuer la demande, qui, réglementairement est prévue pour le 31 décembre 2022.

C'est pourquoi, **le SE UNSA demande le report exceptionnel de la date de remise de la demande du forfait mobilités durables au-delà de la date du 31 décembre 2022 et au-delà de la période de vacances de fin d'année** dans le but de permettre à nos collègues de déposer leurs demandes dans des conditions acceptables.

Ce forfait de mobilités durables a été créé pour favoriser les déplacements alternatifs des agents de leur domicile à leur lieu de travail, et à l'heure où la sobriété énergétique est un enjeu sociétal, restreindre le temps où nos collègues peuvent effectuer leurs demandes serait un signe négatif.

Il s'agit pour le SE UNSA d'une décision d'équité pour les personnels.

Dans l'attente d'une réponse positive à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse, en notre attachement au service public d'éducation.

C. Lepoint